



Problème sav pc portable hp

Par **fastano**, le **04/03/2009** à **10:53**

Bonjour,

Je vous expose mon problème : j'ai acheté, en septembre 2007, un ordinateur portable HP Pavilion 9592ef au Surcouf Hausmann pour une valeur de 1499 euros.

Or, comme d'autres ici même dans le forum ou un peu partout sur internet, celui-ci est tombé en panne 1 mois après la fin de la garantie, par panne j'entends impossibilité de le démarrer carte mère et carte graphique subitement HS.

Je suis immédiatement allé au SAV Surcouf en essayant d'invoquer le vice caché. Ces messieurs ne semblent pas savoir ce que ça signifie et m'envoient gentiment sur les roses avec une adresse de réparateur de portable (à la bonne heure !). Sachant que je devais abandonner de ce côté-là, j'envoie une lettre au SAV Surcouf en leur expliquant le problème et en invoquant le vice caché : j'ai malheureusement fait la bêtise d'oublier d'en faire un recommandé et vous vous doutez bien qu'ils ne se sont pas faits prier pour en profiter ; pas de réponse.

Dans cette lettre j'invoque les articles de loi relatifs au vices cachés, j'explique que des milliers de personnes ont fait part de leurs problèmes quant à cette gamme de portable sur internet et qu'ils doivent me le remplacer sous peu.

Je renvoie donc la même lettre en recommandé cette fois, et là, miracle, j'ai une réponse quelques jours après, le résultat auquel je m'attendais : en gros, il n'y a pas de vice caché, tu racontes n'importe quoi, tu peux encore te gratter jusqu'à ce qu'on te remplace un ordinateur pour une petite carte mère HS.

J'avais bien précisé dans la lettre que j'allais au Tribunal d'Instance si je n'ai pas mon PC remplacé dans le mois, et que je tenterais auparavant de trouver une solution à l'amiable avec Surcouf (ce qui donc a été tenté).

Je précise aussi que j'ai tenté plusieurs contacts avec HP qui m'a donné des réponses absurdes à chaque fois du genre, "votre carte mère est HS ? Appuyez sur le bouton de démarrage pendant 4 minutes, ça devrait marcher. Sinon, c'est 438 euros. Au revoir !").

Honnêtement, un juge ne me donnera t'il pas raison en voyant les efforts que j'ai tenté à l'amiable ?

Je suis totalement néophyte en Justice (j'ai tout juste 20 ans), mais j'aurais aimé connaître la démarche pour régler ce dossier au Tribunal d'Instance :

=> est-il exact que je n'ai pas besoin d'avocat pour un dossier d'un montant inférieur à 1500 euros ? (donc mon cas)

=> en gros, que dois-je faire maintenant ?

Merci infiniment pour vos réponses